



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2016

Berchem-Sainte-Agathe, le 9 juin 2016

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 26.05.2016 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Yonnec POLET, Conseiller communal, concernant le plan de mobilité de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dès 2011, le programme d'action du Plan Communal de Mobilité (PCM), consultable via www.1082berchem.brussels, rubrique mobilité, prévoyait pour certaines artères de la Commune jugées trop étroites une mise en sens unique de la voirie et ce, afin d'éliminer les problèmes de croisement de véhicules. Nous facilitons et sécurisons ainsi les conditions de circulation et de stationnement. Ces dispositifs visent aussi une réduction du trafic de transit dans les quartiers.

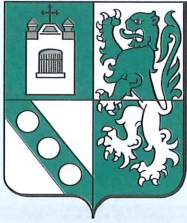
Les récentes modifications apportées ne résultent pas de décisions prises sur un coup de tête. Elles ont été longuement mûries et inscrites dans le Plan Communal de Mobilité. Elles sont surtout attendues par de nombreux habitants.

S'il y a des références à des avis négatifs, de nombreux avis positifs nous ont surtout été rapportés. En tant que pouvoir public, notre devoir nous impose de faire l'évaluation de ces mesures en demandant l'avis de toutes les personnes directement impliquées dans les quartiers. Ce n'est qu'après que nous proposerons le maintien ou non des configurations testées.

De plus, tout test doit être effectué sur un laps de temps suffisant pour qu'un bilan soit objectivement posé.

Concernant les dispositifs de mise à sens unique, nous tenons tout de même à vous préciser que:

- la modification apportée avenue Gisseleire Versé vise principalement un objectif de sécurité routière. La dangerosité du carrefour et des traversées des véhicules depuis l'avenue de Koekelberg n'est plus à démontrer. Elle a même été accentuée du fait du réaménagement de la chaussée de Gand;
- les accès en boucle des quartiers sont légions en Région de Bruxelles Capitale et même préconisés par Bruxelles Mobilité pour mieux préserver les quartiers des excès inhérents au trafic de transit;
- la mise à sens unique de la rue Mathieu Pauwels n'est pas un test mais un changement définitif. Aucune plainte n'a été transmise à ce jour à notre service.



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2016

- la mise à sens unique de la rue Mathieu Pauwels est induite par l'étroitesse de la chaussée, alors que le charroi des véhicules standards est sans cesse de plus en plus encombrant. Le maintien d'une circulation à double sens rue Mathieu Pauwels nécessiterait d'y supprimer tout stationnement en voirie mais c'est une option que la Commune ne souhaite pas mettre en œuvre.

Aucun dysfonctionnement majeur n'ayant été mis en évidence, les tests continuent et leurs évaluations auront lieu fin de l'année comme annoncé.

Pour terminer, soyez assurés que nous sommes sensibles à la fluidité du trafic et à la sécurité des utilisateurs. Nous avons d'ailleurs eu le 26.05.2016 une réunion à Bruxelles-Mobilité pour négocier un contrat de mobilité pour les carrefours Schweitzer/chaussée de Gand et avenue Charles Quint/chaussée de Gand.

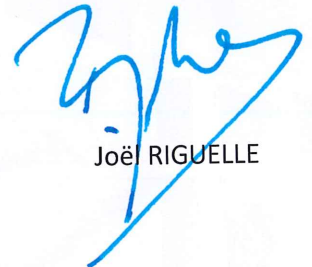
Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Pour le Secrétaire communal,
Le 1er Conseiller délégué,



Evi MEERT

Le Bourgmestre,



Joël RIGUELLE